



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

Le règlement 2011-187 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité de la Municipalité Régionale de Comté de Joliette.

Ce règlement 2011-187 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de construction numéro 99-043 entre en vigueur le 9 mars 2011.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ à CRABTREE **ce** 9 MARS **jour**
de l'année 2011

..... Pierre Rondeau
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), PIERRE RONDEAU SEC-TRÉSORIER de la municipalité
..... DE CRABTREE, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public
ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le
..... 9 MARS 2011, entre 10h et 17h heures.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 MARS 2011

..... Pierre Rondeau